

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest

---

Procès-verbal du Conseil  
Municipal du 13 octobre 2025

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 13 octobre 2025  
à 19 heures, sous la présidence de Francis CHESNÉ

Présents : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Gérard DUFOUR,  
Francis ISTE, Yann BOISLÈVE, GIBERT Sandrine, Céline LIMOSIN

Représentés : Brigitte OLIVIER par Sandrine GIBERT

Excusés : Pascal LAVIALLE, Tyffanie KLEIN

Absents : Philippe BASILE, Carmen LEMONNIER, Luis CAMPOS LEON, Micheline BENOIT

Secrétaire de séance : Francis ISTE

---

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire :

1 - Approbation du procès-verbal du 27 juin 2025

2 - Délibérations :

- Demande de subvention au SDESM
- Décision modificative N°1
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint

3 - Informations et questions d'actualités

Début de la séance : 19h00

---

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 JUN 2025

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du 27 juin 2025

Vote pour 9 / Vote contre 0 / Abstention 0

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM  
DE 2025 018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-Et-Marne (SDESM) afin de réaliser des travaux pour le remplacement de la lanterne LIZ003 situé rue de Chaton – Hameau de Rademont (pour un montant total de 627,70 HT devis BIR)

Vote pour 9 / Vote contre 0 / Abstention 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1  
DE 2025 019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été mal attribué en dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Article	Désignation	Décision Modificative	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits
60611	eau et assainissement	- 4 500,00	
611	Contrats de prestation de services	- 900,00	
61521	entretien terrains	- 2 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	- 1 500,00	
6413	Personnel non titulaire		+ 1 400,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance		+ 1 000,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante		+ 6 500,00
TOTAL		- 8 900,00	+ 8 900,00

Vote pour 9 / Vote contre 0 / Abstention 0

Objet : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAINT  
DE 2025 020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Vote pour 9 / Vote contre 0 / Abstention 0

## INFORMATIONS ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Monsieur le Maire informe que les caméras de vidéoprotection sont installées et en état de fonctionnement, les personnes agréées au visionnage attendent leur formation.

Monsieur DUFOUR demande s'il y aura des panneaux de signalisation des caméras.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont déjà installés à toutes les entrées du bourg et des hameaux.

Madame LIMOSIN demande où est située la salle de visionnage.

Monsieur le Maire lui indique qu'elle est à l'étage de la mairie dans une salle fermée à clé.

Madame LIMOSIN demande si les décorations de Noël seront de nouveau installées et s'il est possible de racheter des guirlandes lumineuses, souhaite connaître les dates pour le repas d'automne des ainés et l'arbre de Noël et s'il y aura une cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire répond que oui il y aura les décorations et qu'il va regarder la possibilité de rachat de guirlandes. Le repas aura lieu le 22 novembre, et comme l'année passée il faudra choisir entre le repas et le colis, et le spectacle de Noël aura lieu de 13 décembre.

Il y aura une cérémonie des vœux sûrement fin janvier.

Madame LIMOSIN souhaite refaire une soirée Halloween et contactera les conseillers absents ce jour pour l'organisation.

Madame LIMOSIN demande si le recensement effectué en début d'année s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire répond que oui malgré quelques récalcitrants qui ne veulent pas répondre au questionnaire.

Madame LIMOSIN aimeraient faire un point sur les travaux en cours et prévus (salle polyvalente, columbarium, place de la mairie)

Monsieur le Maire informe que la salle polyvalente est presque terminée il reste quelques finitions. Concernant le columbarium, lors du prochain conseil il faudra choisir les matériaux et dispositions, et enfin la place de la mairie a été examinée par le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) qui a proposé de rétrécir la chaussée et de mettre de la végétation : chose impossible si l'on veut que la fête foraine soit toujours présente et pour la circulation des bus.

Madame LIMOSIN revient sur la réunion du PLU (plan local d'urbanisme)

Monsieur le Maire indique qu'il attend le retour des remarques des conseillers, que pour le moment il n'a eu aucun retour.

Madame LIMOSIN dit qu'il est dommage de ne pas avoir organisé la journée « nettoyons la nature », peut-être à faire en 2026.

---

Fin de la séance 19h45